

**GASCOGNE**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 50 993 660 Euros  
Siège Social : Rue de Bel-Air – 40200 MIMIZAN (Landes)  
RCS Mont de Marsan 895 750 412

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 22 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le 22 juin, à 15 heures,

Les actionnaires de la société GASCOGNE, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 50 993 660 Euros, divisé en 20.397.464 actions d'une seule catégorie de 2,5 euros de valeur nominale l'une (ci-après la « Société ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire à l'auditorium de l'Ecomusée de Marquèze, Route de la Gare, 40630 Sabres, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'administration par avis de réunion valant avis de convocation publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 59 du 17 mai 2017, par avis de convocation publié dans le journal d'annonces légale « La Vie Economique » n° 2247 en date du 07 juin 2017 et par lettre simple en date du 30 mai 2017 aux actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émergée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, à laquelle ont été annexées les formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, est représenté par Monsieur Emmanuel Gardet.

Le cabinet KPMG Audit, Commissaire aux comptes titulaire, est représenté par Monsieur Eric Junières.

Monsieur Dominique Coutière préside l'assemblée générale en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société VIKTORIA INVEST, représentée par Monsieur Jean Liatis, et la Société MEYSSET DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Jean-Luc Imberty, actionnaires disposant du plus grand nombre de voix, sont appelées comme scrutateurs et déclarent accepter cette fonction.

Les membres du bureau autorisent la présence à cette assemblée générale de Maître Margaux Fontan, avocate du cabinet DENTONS et la désignation de Madame Fabienne Van Den Torren en qualité de Secrétaire de séance.

Il résulte de la feuille de présence et des formulaires de vote par correspondance ou par procuration que les actionnaires présents ou ayant voté par correspondance totalisent 18 717 838 actions sur 20 357 258 ayant droit de vote (soit 91, 95%), auxquelles sont attachés 19 610 515 droits de vote, soit plus du quart des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée générale peut valablement délibérer, tant sur son ordre du jour ordinaire qu'extraordinaire.

Puis, le Président déclare la séance ouverte.

Sont déposés sur le bureau les documents suivants :

- une copie de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 59 du 17 Mai 2017 ;
- un exemplaire du journal d'annonces légales « La Vie Economique » n° 2247 en date du 07 Juin 2017 ayant publié l'avis de convocation ;

JL R. 1  
RDS

- les copies des lettres recommandées avec accusé de réception de convocation des Commissaires aux comptes, ainsi que les récépissés postaux ;
- la liste des actionnaires ;
- la feuille de présence à la présente Assemblée générale, les formulaires de vote par correspondance ou par procuration ;
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions soumis à la présente Assemblée générale ;
- le rapport annuel de l'exercice 2016 incluant le rapport de gestion et le rapport sur la gestion du groupe ;
- le rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- les statuts de la Société.

Le Président déclare que les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, le texte des projets de résolutions ainsi que les autres documents et renseignements visés par la loi, ont été mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires et que les documents et renseignements prescrits par la loi ont été régulièrement adressés aux actionnaires qui en avaient fait la demande.

Le Président rappelle que ces documents ont également été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société dans les délais légaux.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société et du Groupe durant l'exercice 2016, et sur les comptes sociaux et consolidés dudit exercice ;
2. Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et autres opérations de l'exercice ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Affectation du résultat de l'exercice ;
5. Nomination des censeurs ;
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
7. Jetons de présence.

**De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :**

8. Mise à jour de l'adresse du siège social et modification de l'article 4 des statuts ;
9. Modification des statuts ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

JL      LL      2  
MB

Puis, le Président expose d'une part les chiffres clés du groupe, de chacune des branches (papier, sacs, flexible, bois) et énonce d'autre part les faits marquants de l'exercice 2016. Toutes ces informations sont simultanément diffusées par rétroprojecteur :

- Chiffres clés du groupe de l'exercice 2016

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 406,8 M€, dont 229 M€ réalisé à l'export.

Le résultat net consolidé est positif pour la 2<sup>nd</sup>e année consécutive à 7,4 M€, soit en légère hausse en comparaison du résultat net consolidé de l'exercice 2015 qui était de 7,1 M€.

L'EBITDA est en nette progression puisqu'il atteint 22 M€ contre 16,7 M€ en 2015.

Les capitaux propres sont de 100,4 M€ soit 4,9 € par action.

Les principales données opérationnelles de chacune des branches mentionnées sont commentées ci-après:

En M€	PAPIER		SACS		FLEXIBLE		BOIS	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
CA	106,8	106,1	110,7	108,7	123,6	119,0	74	72,9
EBITDA	4,1	8,4	5,8	6,6	7,3	8,1	-0,9	-1,5
Résultat Opérationnel Courant	3,3	6,9	1,6	2,2	4,3	5,1	-1,2	-2,6

- Faits marquants de l'exercice 2016

L'exercice 2016 est marqué par :

- o La poursuite du plan de retournement,
- o L'obtention du projet CRE5 par Gascogne Papier,
- o Le projet Single Layer de Gascogne Sacs,
- o Le démarrage de Gascogne Flexible des ventes dans le domaine aéronautique,
- o Le lancement d'un plan pour Gascogne Bois.

Puis, le Président donne la parole respectivement à Monsieur Julien Ellie, Monsieur Olivier Tassel et Monsieur Williams Marquet, qui exposent les faits marquants et les perspectives 2017 de la Société et de chaque division.

Le Président invite ensuite le collège des Commissaires aux Comptes à présenter leurs rapports. Monsieur Emmanuel Gadret du cabinet DELOITTE et Associés présente les conclusions du rapport sur les comptes consolidés qui ont été certifiés avec une réserve portant la présentation des comptes.

Ainsi et comme Monsieur Julien Ellie a pu l'exposer précédemment, Monsieur Emmanuel Gadret rappelle que les prêts bancaires souscrits par la Société font l'objet de covenants financiers, et que l'un d'eux n'a pas été respecté au 31 décembre 2016. Il rappelle également que si les ratios financiers ne sont pas respectés, l'ensemble de la dette doit être présentée à court terme et les établissements bancaires prêteurs peuvent exiger un remboursement anticipé de la dette.

La Société a obtenu le 20 mars 2017 de la part des établissements bancaires prêteurs une renonciation formelle (waiver) à la clause d'exigibilité anticipée des prêts bancaires .

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de maintenir la part de la dette remboursable à plus d'un an en dette à long terme. Or, la renonciation ayant été obtenue postérieurement à la date de

IL M 3  
RDS

clôture de l'exercice 2016, cette dette financière aurait dû être présentée à moins d'un an, conformément au référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne.

Monsieur Emmanuel Gadret informe que cette réserve est néanmoins sans conséquence sur les capitaux propres de la Société et, sous cette réserve, certifie que les comptes consolidés sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société.

Monsieur Emmanuel Gadret conclut en présentant les conclusions du rapport sur les comptes annuels certifiés sans réserves et celles du rapport sur les conventions réglementées qui ne fait état d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui souhaiterait la prendre.

Personne ne demandant la parole, le Président informe l'assemblée avoir reçu des questions écrites de la part d'actionnaires de la Société. Il donne lecture des réponses préparées par le Conseil d'Administration dont un résumé figure ci-après :

• La Société : à fin 2016, le programme d'investissement global de 100 M€ défini pour la période 2014-2017 est réalisé aux 2/3 et les 100 M€ seront atteints fin 2017.

L'EBITDA de la Société est passé de 10 M€ en 2013 à 22 M€ en 2016. En terme de mesure de rentabilité, le ratio EBITDA/CA a également plus que doublé puisqu'il est de 5,4% en 2016 contre 2,4% en 2013. A fin mai 2017, le budget d'EBITDA qui était fixé a été atteint. Le taux de marge du 1<sup>er</sup> semestre 2017 sera communiqué lors de la publication officielle des résultats semestriels en septembre prochain.

• La Division emballage : Les résultats de la division emballage sont en nette progression : l'EBITDA est passé de 11,8 M€ en 2013 à 23,6 M€ en 2016. En terme de mesure de rentabilité, le ratio EBITDA/CA est passé de 3,5% à 7,1%. De plus, il est à noter que les premières ventes de papiers supports de résines composites destinées à fabriquer des pièces en carbone pour l'industrie aéronautique ont démarré en novembre 2016.

Le redressement de la division emballage en seulement 3 ans est d'autant plus considérable que, parallèlement, les prix du bois sur le massif aquitain se sont envolés et ont pénalisé la Société de 8 à 10 M€. Une poursuite de l'amélioration de la rentabilité en 2017 est attendue tant pour la division emballage que pour la Société.

• La division bois : Afin de sécuriser les débouchés du bois de sciage, la division bois a procédé à l'acquisition de la société PalFrance, productrice de palettes en bois et déjà cliente de Gascogne bois. De plus, la nouvelle ligne de coupe-aboutage de la scierie de Saint-Symphorien a sous-performé durant toute l'année 2016 pour atteindre des rendements satisfaisants depuis début 2017.

En outre, en raison d'une dégradation de la rentabilité en 2016, plusieurs actions à court terme ont été menées début 2017. Par ailleurs, un travail d'analyse détaillée de la rentabilité engagé fin 2016 a permis d'initier la construction d'un plan de retournement, présenté aux partenaires sociaux en juin 2017 et qui fera l'objet de discussions dans les prochaines semaines.

Les mesures prises depuis début 2017, couplées au plan de retournement de la rentabilité mis en œuvre à compter de juin 2017 devraient permettre à la division bois de retrouver un EBITDA positif dès 2017 mais le retour à un résultat net positif sera plus long.

• Cotation action GASCOGNE : Depuis le 19 juin 2017, Alternext a changé de nom pour devenir Euronext Growth. Euronext a reconfiguré le modèle de marché dédié aux valeurs moyennes se négociant au fixing et introduit un double fixing dans la journée :

- le 1<sup>er</sup> fixing est établi à 11h30 le matin et les actions peuvent être échangées à ce cours jusqu'à 15h.
- le 2<sup>ème</sup> fixing est établi à 16h30 l'après-midi et les actions peuvent être échangées à ce cours jusqu'à 17h30

La société, cotée au fixing depuis février 2017 est concernée par ce nouveau dispositif.

Les débats étant clos, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

JL m 4  
FVB

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PREMIERE RESOLUTION**

*Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016*

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2016 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice,
- la lecture du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

**Approuve** les comptes annuels sociaux tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 2 253 573 €.

L'Assemblée donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Voix pour : 19 586 851

Voix contre : 23 664

Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

*Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016*

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe pendant l'exercice 2016 et sur les comptes annuels consolidés dudit exercice,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

**Approuve** les comptes annuels consolidés tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 7 377 356 €.

Voix pour : 19 610 511

Voix contre : 4

Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

| JL ~ 5  
RVS

### **TROISIEME RESOLUTION**

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016*

L'Assemblée générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est de 2 253 573 €.

L'Assemblée générale décide :

- d'imputer 112 679 € à la réserve légale, et
- d'imputer le solde de 2 140 894 € au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte du rappel de l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

Voix pour : 19 601 764

Voix contre : 8 751

Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*Nomination de Crédit Agricole Partenariat en qualité de censeur de la société*

L'Assemblée Générale nomme Crédit Agricole Partenariat (CAPAR), dont le siège social est 100 bd du Montparnasse, 75014 Paris, en qualité de censeur, en remplacement de M. Nicolas Lambert démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur, CAPAR sera représentée par M. Nicolas Lambert.

Voix pour : 19 610 511

Voix contre : 4

Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*Nomination de Bpifrance Investissement en qualité de censeur de la société*

L'Assemblée Générale nomme Bpifrance Investissement, dont le siège social est 27/31, av. du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort, en remplacement de M. Serge Bedrossian démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur, BPIFrance Investissement sera représentée par M. Samuel Dalens.

Voix pour : 19 610 511

Voix contre : 4

Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Handwritten notes and signatures at the bottom right of the page, including a vertical line, the initials "JL", "R", and "6", and a signature that appears to be "RVA".

**SIXIEME RESOLUTION**

*Renouvellement de Madame Eléonore JODER-TRETZ en qualité d'administrateur*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Eléonore JODER-TRETZ pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Voix pour : 19 610 511  
Voix contre : 4  
Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**SEPTIEME RESOLUTION**

*Jetons de présence*

L'Assemblée générale fixe à la somme de 100 000 €, le montant des jetons de présence susceptibles d'être versés au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017.

Voix pour : 19 610 511  
Voix contre : 4  
Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**HUITIEME RESOLUTION**

*Mise à jour de l'adresse du siège social et modification de l'article 4 des statuts*

L'Assemblée générale prend acte que c'est par erreur que l'adresse du siège social a été libellée « Rue de Bel Air » à Mimizan et que l'adresse exacte du siège social est « 68, rue de la Papeterie » à Mimizan.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

**ARTICLE 4 – SIEGE**

Le siège de la société est fixé 68, rue de la Papeterie - 40200 Mimizan.

Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision du conseil d'administration, qui dans ce cas est autorisé à modifier les statuts, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Voix pour : 19 610 511  
Voix contre : 4  
Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page, including a vertical line, the initials "JL", "Raf", and "M", and the number "7".

**NEUVIEME RESOLUTION**

*Modification des statuts*

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration décide de mettre à jour les statuts de la Société et d'adopter en conséquence article par article puis dans son ensemble le nouveau texte qui lui est proposé et dont un exemplaire restera annexé au procès-verbal des présentes décisions.

L'Assemblée générale prend acte en tant que de besoin que les modifications apportées au texte des statuts concernent principalement les articles 11 « Conseil d'administration », en ce compris notamment la nouvelle limite d'âge des administrateurs et du président du conseil d'administration portée à 75 ans, et 16 « Affectation et répartition du bénéfice » (dernier paragraphe) et que les articles relatifs la forme de la société, sa dénomination, son objet, sa durée et son capital ne sont pas affectés par cette mise à jour.

Voix pour : 19 542 481

Voix contre : 68 034

Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**DIXIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les Assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Voix pour : 19 610 511

Voix contre : 4

Abstention : 0

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures 45.

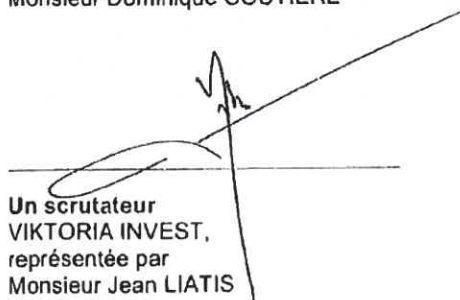
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture a été signé par les membres du bureau : le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire.




**Le Président**  
Monsieur Dominique COUTIERE



**Le Secrétaire**  
Madame Fabienne VAN DEN TORREN



**Un scrutateur**  
VIKTORIA INVEST,  
représentée par  
Monsieur Jean LIATIS



**Un scrutateur**  
MEYSSET DEVELOPPEMENT,  
représentée par  
Monsieur Jean-Luc IMBERTY